



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAI

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

MÉMOIRE PROFESSIONNEL D'HMONP

La soutenance de l'HMONP s'appuie sur la rédaction et la présentation d'un mémoire professionnel qui dépasse le simple compte-rendu d'activités pour témoigner d'une autonomie de pensée et de comportement face à la formation initiale. Il se distingue également d'un rapport de stage, car il relève de l'expression d'un projet personnel et/ou professionnel, explicité dans le protocole de formation du candidat.

Le mémoire professionnel est un document descriptif, analytique et prospectif, qui met en évidence un positionnement critique personnel sur la pratique de la maîtrise d'oeuvre.

C'est donc avant tout un travail qui doit interroger la pratique, permettre de montrer comment ont été mis en application les enseignements théoriques et développer un retour critique sur le rapport conception/mise en oeuvre.

1/ CONTENU

Le mémoire professionnel est un document qui s'articule en trois parties :

Partie 1 : Parcours professionnel

Dans cette première partie, il s'agira de présenter le parcours professionnel du candidat depuis l'obtention du diplôme d'État d'architecte au jour de la soutenance, et d'expliquer les choix de sa ou ses structure(s) d'accueil. Le candidat peut présenter ses expériences professionnelles antérieures à l'obtention du diplôme d'ADE.

Le candidat fera une présentation de(s) la structure(s) d'accueil (statut, identité, fonctionnement interne, champs de pratique, références, etc.), des missions effectuées, de l'évolution acquise et des responsabilités exercées. Et une conclusion en développant un point de vue critique de son expérience acquise et de ses choix professionnels.

Cette étape peut être l'occasion de présenter au jury un parcours atypique justifié.

Partie 2 : Problématique

Développer et analyser l'expérience professionnelle du candidat acquise tout au long de sa MSP et conclure par une réflexion critique sur cette expérience.

Ce regard doit s'appuyer sur des projets réalisés pendant la MSP qui serviront de supports et d'illustrations à la réflexion développée. Il n'hésitera pas à se doter d'un tableau récapitulatif faisant le lien entre les projets et les missions réalisées effectuées. Le candidat illustrera les chantiers qu'il a suivis et produira en annexes des pièces qu'il a réalisées.

179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89 | F. 04 67 41 35 07

www.montpellier.archi.fr

Partie 3 : Projet professionnel personnel : pourquoi et dans quel but obtenir son HMONP ?

Formuler un positionnement personnel prospectif répondant aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui vous motive pour devenir architecte libéral ?
- Quel type de structure envisagez-vous de créer ? Seul(e) ou en association, etc.
- Quelles sont vos cibles de marché ? Privé, public, institutionnel, etc.
- Quel est votre lieu d'installation ? Pourquoi (justifier votre choix de lieu d'exercice)
- Quelles sont perspectives d'évolution à court, moyen et long terme ?
- etc

En clair, le candidat répondra aux 3 questions fondamentales :

- Pourquoi ?
- Comment ?
- Où ?

2/ PRÉSENTATION

Le rendu du mémoire est libre de donner toutes les possibilités à l'ADE d'exprimer la singularité de son expérience, de son positionnement personnel et de son projet professionnel.

Toutefois, dans un souci d'harmonisation, voici les éléments incontournables à la présentation du mémoire professionnel :

- Document d'environ 30 pages (sans compter les annexes) en format A4 portrait.
La version papier doit être reliée en 1 seul document (annexes reliées avec le mémoire).
- Sur la couverture doivent obligatoirement apparaître :
 - Logo Ministère en haut à gauche à télécharger [ici](#)
 - Logo ENSAM en haut à droite à télécharger [ici](#)
 - Cycle HMONP
 - Titre du mémoire professionnel
 - Prénom et NOM du candidat
 - Prénom et NOM du directeur d'études
 - Date de soutenance
- Parties obligatoires :
 - Sommaire avec pagination
 - Introduction
 - 3 parties détaillées précédemment
 - Conclusion
 - Glossaire
 - Bibliographie
 - Annexes

Le mémoire professionnel doit être transmis au bureau de l'HMONP dans les conditions désignées sur la fiche d'inscription au jury final, disponible sur le site de l'ENSAM : [Inscription Jury Final](#)

Les dates de soutenance et de rendu des documents sont précisées sur cette même fiche.

Lors de la soutenance, aucun support numérique n'est accepté.